

Orange

Document de travail
Version provisoire

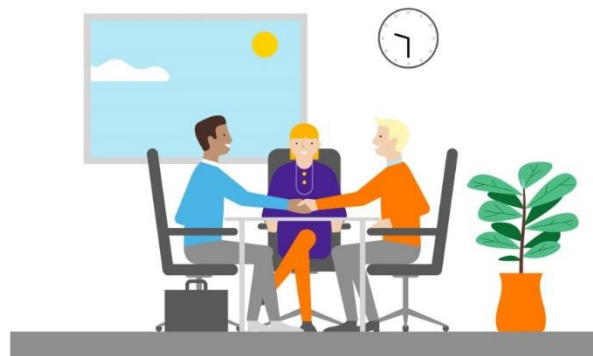
Négociation – Avenant Télétravail

Document de travail dans le cadre de la négociation

Version du 24 mai 2022



Orange Restricted



Synthèse des 25 propositions de l'entreprise

Nouveautés

- Ouverture des lieux privés au-delà du domicile et de la résidence secondaire
- Télétravail en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure
- Proposition de plan d'actions pour l'accès au télétravail (développement de l'autonomie)
- Accès des alternants au télétravail occasionnel dans la limite des 3 jours par mois (durée de contrat <= 1 an) et au télétravail régulier, dans la limite d'1 jour hebdomadaire pour les alternants dont la durée de contrat > 1 an
- Liste des conditions préalables et critères d'éligibilité
- Entretien obligatoire pour un primo-accédant
- Délai de prévenance de 2 semaines pour des activités programmables (formation)
- Report des jours sur le mois pour les télétravailleurs réguliers en rythme hebdomadaire avec possibilité d'anticipation (sur accord managérial, compatibilité avec nécessité de service)
- Période d'adaptation de 3 mois limitée aux primo-accédants
- Le démarrage de la première période du télétravail régulier pour un salarié primo-accédant donne lieu à un entretien obligatoire préalable avec son manager.
- Prise en compte des demandes de modifications en cours d'avenant
- Entretien individuel en physique privilégié
- Modalités d'organisation collectives du travail de l'équipe
- Droit à la déconnexion
- Adaptation des pratiques managériales et formations
- Prévention et évaluation des risques
- Mensualisation de la somme forfaitaire et versement dès le 1^{er} mois
- Situations particulières (Télétravail comme support d'adaptation du poste pour des problèmes de santé ; femmes enceintes ; proches aidants / aidants familiaux)

Rédactions renforcées

- Critères relatifs aux lieux de télétravail
- Offre de service interne (lieux et réservations)
- Formalisme du télétravail et outil ad hoc
- Recours en cas de refus
- Equilibre VP/VP
- Dispositif spécifique TPS
- Evolution professionnelle des télétravailleurs

Merci

